

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Projet EDucatif Territorial 2023-2026



Edito

Donner les meilleures conditions aux écoliers pour apprendre, découvrir et développer leur curiosité, à la fois sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire : tel est l'objectif que s'est fixé la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au sein des Projets éducatifs territoriaux (PEdT) successifs.

Depuis 2014, la municipalité déploie d'importants moyens humains, matériels et financiers en faveur des écoles. Chaque élève bénéficie désormais également d'un kit de rentrée offert par la Ville pour démarrer l'année scolaire sur un pied d'égalité. Près de 28 millions d'euros ont été investis dans l'entretien et la rénovation des bâtiments et des cours, avec une attention particulière à l'amélioration de la performance énergétique et la mise en œuvre de classes à 24 élèves dans les niveaux d'apprentissage des fondamentaux.

L'éducation, la culture, la maîtrise des fondamentaux de la langue française, de la lecture, de l'écriture et du calcul sont en effet autant de préalables à la réussite des écoliers. Ce sont aussi les éléments qui permettent à chaque enfant de se forger, pour l'avenir, un socle solide de connaissances et de valeurs, qui contribue à la fois à leur réussite, à leur développement et à leur engagement futur dans la société.

Ce nouveau PEdT, construit en concertation avec l'ensemble des partenaires de la Ville, poursuit les jalons posés avec les documents précédents. Il vise à définir les priorités d'action et à poursuivre le développement d'un parcours cohérent, de la maternelle au lycée. A ce titre, je tiens à remercier tous les acteurs du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire qui y ont contribué.

Parmi les axes forts de ce nouveau document, la mise en place d'un cycle d'initiation baptisé « A la découverte ! », permettra à chaque enfant de profiter, durant le temps périscolaire, d'ateliers qualitatifs pour renforcer leurs savoirs et les aider à se construire en tant que futurs citoyens, en s'initiant par exemple aux langues anciennes et aux civilisations, en apprenant l'histoire des sciences ou encore en explorant les grands classiques de la littérature.

Découvrir la musique classique, apprendre une nouvelle discipline sportive, jouer d'un instrument en groupe, jouer dans une pièce de théâtre, comprendre de façon ludique les grands principes scientifiques qui régissent notre univers... autant de découvertes qui permettent une émancipation par l'effort, qui élève, et par le plaisir d'apprendre, qui épanouit. Ce cycle de découverte aura aussi pour vocation de renforcer l'égalité des chances de chaque élève et de l'aider à former le ciment de la société.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble de nos partenaires pour mettre en œuvre les projets définis dans ce PEdT, au bénéfice des écoliers saint-mauriens et de l'ensemble de la communauté éducative.

Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés

Sommaire

Le projet éducatif territorial (PEdT) de Saint-Maur 2023-2026

I. Les porteurs du projet	4
II. Le périmètre du PEdT	4
III. Les Conseils de le Vie Educative	7
IV. La durée du projet	8
V. Les partenaires du projet	9
VI. Le comité de pilotage	10
Les Axes Prioritaires de Saint-Maur	
I. Le recensement des dispositifs existants	12
II. Concertation dans la démarche	13
III. Les axes prioritaires en lien avec l'existant	14
IV. Le service jeunesse	28
Les Objectifs du PEdT	
I. Les objectifs généraux	34
II. Déclinaison des objectifs opérationnels en nouveaux projets d'a	action <mark>s</mark> autour de
l'existant	35
III. Cycle d'initiation et de découverte	38
IV. Le plan mercredi	40
Evaluation du PEdT	
I. Organisation de l'évaluation	44
II. Evaluation	45



I – LES PORTEURS DU PROJET

Elus:

- Julien KOCHER, Maire-Adjoint délégué à l'Enseignement, à la Vie Educative, à la Jeunesse, au Périscolaire
- Marion COHEN-SKALLI, Conseillère Municipale déléguée au Périscolaire

Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Tel: 01.45.11.65.65

Correspondantes:

- Géraldine DAVIOT, Directrice Vie Scolaire et Périscolaire
- Stéphanie REGNON, Directrice des Activités Périscolaires

Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Tel: 01.45.11.43.40/01.45.11.58.00

geraldine.daviot@mairie-saint-maur.com stephanie.regnon@mairie-saint-maur.com

II – LE PERIMETRE DU PEdT

Saint-Maur-des-Fossés est une commune située dans le Val de Marne, presque entièrement entourée par une boucle de la Marne. Elle comprend 8 quartiers : Adamville, Champignol, Les Mûriers, Le Parc, La Pie, Saint-Maur Créteil, La Varenne et Le Vieux Saint-Maur ainsi qu'un quartier prioritaire politique de la ville, « Les Rives de la Marne ».

Saint-Maur compte 74 520 habitants (recensement 2020). Depuis le 1^{er} janvier 2016, Saint-Maur fait partie du territoire « Paris Est Marne & Bois », qui rassemble 520 000 habitants.

Le périmètre d'action du PEdT concerne les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, avec une priorisation aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les établissements publics du 1^{er} degré.

Les établissements scolaires

25 écoles publiques dont 2 groupes scolaires

- 13 écoles maternelles.
- 12 écoles élémentaires.

Ecoles maternelle et élémentaire Diderot	Ecoles maternelle et élémentaire Champignol
Ecoles maternelle et élémentaire La Pie	Ecoles maternelle et élémentaire Parc Tilleuls
Ecoles maternelle et élémentaire Parc Est	Ecoles maternelle et élémentaire Les Mûriers
Ecole maternelle Nicolas Gatin	Ecole maternelle Schaken
Ecoles maternelle et élémentaire Marinville	Ecole élémentaire Auguste Marin
Ecole maternelle Edouard Cazaux	Ecole élémentaire Michelet
Ecole élémentaire Edouard et Odette Bled	Ecole maternelle Jules Ferry
Groupe Scolaire des Chalets	Groupe Scolaire Edith Cavell

5 collèges et 4 lycées publics

- Collège Louis Blanc
- Collège François Rabelais
- Collège Pierre de Ronsard
- Collège Camille Pissarro
- Collège Le Parc
- · Lycée Technique et professionnel François Mansart
- Lycée Polyvalent et professionnel Marcelin Berthelot
- Lycée professionnel et industriel Gourdou Leseurre
- Lycée scientifique et technique d'Arsonval
- Lycée polyvalent et professionnel Condorcet

4 écoles et collèges privés sous contrat

- Ecole et collège Saint André
- Ecole Yechiva ETS Haim
- Ecole et collège Jeanne d'Arc
- Ecole le Rosaire

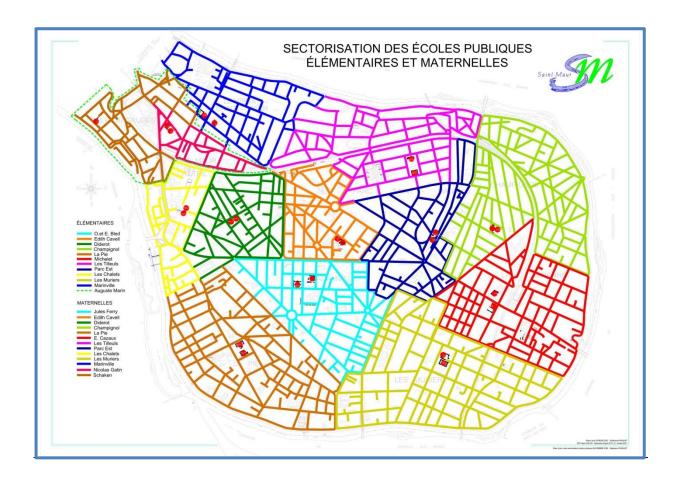
Environ **15 249 élèves** (chiffres de l'année scolaire 2022-2023) dans les établissements publics.

- 2 252 en écoles maternelles.
- 4 144 en écoles élémentaires.
- 3 822 en collèges.
- 5 031 en lycées.

Dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat :

- 352 en écoles maternelles.
- 853 en écoles élémentaires.
- 756 en collèges.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est très attachée à garantir les meilleures conditions d'apprentissage des élèves et de travail de l'ensemble de la communauté éducative, indispensables à la qualité éducative de ses écoles. Pour cela, au regard du constat fait de tensions plus importantes d'effectifs dans certains secteurs et à contrario de fortes baisses dans d'autres, la Ville a procédé à l'adaptation de la sectorisation scolaire à compter du 1^{er} janvier 2023.



Depuis 2017, la Ville, en lien avec l'Education nationale, a ouvert **28 classes** dont 16 en écoles élémentaires et 12 en écoles maternelles.

On constate depuis plusieurs années une baisse des effectifs scolaires de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés dans les écoles publiques. Cette dernière s'explique par la baisse des

effectifs en maternelle, due à la forte diminution des naissances amorcées en 2015 qui s'est accentuée en 2018.

De plus, convaincue que la qualité des actions éducatives proposées ne saurait être indépendante du cadre dans lequel interviennent ces actions, la Ville de Saint-Maur a investi **28 millions d'euros** depuis 2017 dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, dans les 25 écoles publiques.

Cet investissement a permis de réaliser un axe prioritaire éducatif de la Ville qui est de pouvoir proposer des locaux permettant la réalisation des classes à 24 élèves sur les niveaux des grandes sections de l'école maternelle et des cours préparatoire et élémentaire 1^{ère} année de l'école élémentaire.

Les structures d'accueils périscolaires et extra scolaires

La Ville compte **26 structures d'accueil périscolaire**.

Tous les élèves des écoles primaires publiques sont accueillis chaque jour dans leur école de scolarisation durant les temps périscolaires du matin, du midi et du soir.

26 accueils de loisirs accueillent les élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques, ceux scolarisés dans les écoles privées de la Ville et les élèves Saint-Mauriens scolarisés dans une autre commune durant les accueils de loisirs des mercredis et des vacances. Les élèves Saint-Mauriens scolarisés en collège, jusqu'à leurs 13 ans révolus, peuvent également être accueillis dans leur accueil de loisirs de secteur.

III- LES CONSEILS DE LA VIE ÉDUCATIVE

La Ville de Saint-Maur a mis en place, depuis 2015 des Conseils de la Vie Educative (CVE). Ces derniers permettent la mise en cohérence des projets d'écoles et des projets pédagogiques des accueils de loisirs.

Les CVE se réunissent deux fois par an :

- En octobre novembre (après les élections des parents d'élèves) pour échanger sur les projets de l'année (nouvelles activités, nouveaux interlocuteurs);
- En juin, pour faire le bilan des activités proposées dans chaque école sur les temps périscolaires et être prospectif pour la rentrée à venir.

Ils sont constitués, sur invitation de la Ville :

- du responsable des temps périscolaires de l'école ;
- des représentants des parents d'élèves de l'école ;
- des directeurs d'école salariés de la Ville pour la prise en charge de la coordination des temps périscolaires ;
- de l'élu qui siège au conseil d'école de cette dernière ;

- du coordonnateur de secteur ;
- des responsables de la direction vie scolaire et périscolaire (scolaire, périscolaire, intendance et restauration).

La participation des différents partenaires aux CVE permet de :

- Enrichir l'expertise technique (celle des professionnels de l'éducation) par l'expertise d'usage (ce que chacun connait des besoins, des attentes et du bon fonctionnement ou non, des actions mises en place);
- Croiser les points de vue qui diffèrent en fonction du rôle des acteurs dans la vie éducative de l'enfant (un parent d'un élève, un enseignant, un directeur, un animateur...);
- Formuler des propositions afin de permettre au comité de pilotage d'enrichir les échanges et si nécessaire revoir certaines actions avec pour objectif l'évolution du PEdT.

Les structures jeunesse

Le Service Jeunesse regroupe toutes les différentes actions et structures mises en place pour les jeunes de leur entrée au collège jusqu'à leurs 25 ans inclus.

Durant les vacances scolaires, il met en place un programme d'activités diverses (sportives, culturelles et scientifiques) et organise le club ados.

Il gère parallèlement, deux actions destinées à accompagner les jeunes dans leurs projets, la bourse au permis et l'opération coup de pouce. Il organise également des formations BAFA et PSC1.

De plus, il accueille un **Point Information Jeunesse (PIJ)** qui met à disposition du matériel informatique, des ressources documentaires diverses en accès libre et un accès à internet. Le service coordonne le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Consultatif des Jeunes.

Enfin, la Ville a inauguré le 10 mai 2023 la **Maison des étudiants**, un espace de travail et d'accompagnement dédié aux jeunes étudiants de la ville. Cet espace, d'une superficie de près de 260 m², est équipé de salles de révision et de travail, ainsi que d'un accompagnement personnalisé pour les démarches, notamment pour l'orientation ou la recherche d'emploi.

IV – LA DURÉE DU PROJET

Le présent projet est élaboré pour une durée de trois ans, révisable annuellement par avenant.

Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation qui sera examinée par le Comité de Pilotage et recueillera les avis des Conseils de la Vie Educative mis en place pour les temps périscolaires. Par conséquent, le PEdT pourra être amendé pour l'année scolaire suivante, en fonction du bilan réalisé.

V- LES PARTENAIRES DU PROJET

Les partenaires institutionnels:

Education nationnale

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

Les services de sécurité (Police Nationale, services de secours ...)



Les services municipaux :

Médiathèque Germaine Tillion de Saint-Maur Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Saint-Maur

Les cinémas de Saint-Maur

Le Théâtre de Saint-Maur

Le service Jeunesse (la maison des étudiants)

La Direction des Sports

La Direction de la Culture, la Maison des Arts et de la Culture

La Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité, la Maison des Familles et de la parentalité

Les services Techniques

La Direction de la Politique de la Ville, Handicap et Séniors, la Maison des Séniors

Le service Développement Durable La Police Municipale



Les Partenaires Associatifs :

Club échecs

VGA, Stella

Les ateliers d'arts

AOES094

Artistique, culturelles et sportives des Ateliers soleil

Representants des parents d'élèves élus Les familles

VI- LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le PEdT permet d'organiser l'intervention de tous les acteurs éducatifs autour de l'enfant et du jeune.

Il est essentiel que le projet s'inscrive dans une stratégie partenariale jusque dans son mode d'administration.

Le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Maire de Saint-Maur-des-Fossés, se réunira à minima une fois par an.

Des ateliers de concertation et d'animation seront organisés tout au long du projet.

Chaque partenaire sera alors représenté sur invitation de Monsieur le Maire.

Le comité de pilotage est constitué de :

- Représentants de la collectivité (élus ayant un intérêt direct dans le PEdT);
- Représentants de l'Etat (Education Nationale, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports);
- Représentants des institutions (CAF);
- Représentants des fédérations et associations de parents d'élèves ;
- Représentants des services de la Ville ;
- Représentants des associations et établissements artistiques, culturels, sportifs et organisateurs de l'étude surveillée.



Les Axes Prioritaires de Saint-MAUR

Dans la continuité des deux derniers PEdT, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a pour objectif fondamental de placer l'enfant et le jeune au cœur de l'organisation des actions mises en place.

Au cours de la période précédente, la Ville aux côtés de ses partenaires, s'est attachée à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail de la communauté éducative tout en poursuivant ses investissements et travaux dans l'ensemble des bâtiments scolaires.

La Ville a investi 28 millions d'euros depuis 2017, à travers son Plan Pluriannuel d'investissement, afin de favoriser la mise en place des classes à 24 élèves, la sécurité, l'inclusion des enfants en situation de handicap mais aussi d'améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments mais également la modernisation de nos cours : amélioration des revêtements, installation de auvents et brumisateurs, favoriser des matières moins calorifiques pour le mobilier tel que le bois afin de pallier aux conséquences du changement climatique.

Pour cette nouvelle période 2023-2026, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a défini, en continuité de ses précédents PEDT, de nouvelles priorités.

La Ville souhaite poursuivre son engagement en faveur d'une qualité et une cohérence éducative sur l'ensemble des temps proposés aux enfants et jeunes saint-mauriens. Elle souhaite également approfondir et améliorer la qualité de ses activités périscolaires à travers la mise en place d'un cycle accessible au plus grand nombre d'écoliers. Cet approfondissement se fera autour d'un nouvel axe majeur dans sa proposition d'activités. Cet axe se présentera sous la thématique « A la découverte ! ». Il s'agira de les initier à la pratique de langues mais aussi de les sensibiliser aux découvertes de civilisations, d'appréhender les sciences de manière ludique et de créer une appétence pour la lecture et les pratiques artistiques.

Par ailleurs, l'inclusion de tous les élèves notamment en situation de handicap, seront également au cœur des actions déployées à travers la pratique sportive avec des opérations autour des JOP 2024 et le renforcement de la sensibilisation aux enjeux du développement durable.

Dans la continuité des travaux engagés, l'élaboration du nouveau PEdT s'inscrit également dans une démarche participative mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs, en cohérence d'objectifs avec les différents dispositifs du territoire existants.

I – LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur le territoire. Dans le domaine de l'action éducative et l'accompagnement des familles, la Convention Territoriale Globale signée entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2023-2027, a pour but de mettre en œuvre de façon opérationnelle des objectifs partagés, notamment :

• Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

 Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 0 à 17 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie

Cet objectif vise à poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants.

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés

Les Fonds Publics et Territoires :

Les Fonds Publics et Territoires permettent aux collectivités de développer des actions et projets innovants ou qui répondent à des besoins spécifiques. Il s'agit de soutenir les villes dans le développement des offres aux familles, de proposer des projets d'innovation sociale afin de réduire les inégalités.

Les projets doivent répondre aux axes prioritaires fixés par la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir :

- Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ;
- Axe 2 : Engagement et participation des enfants et des jeunes ;
- Axe 3 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques ;
- Axe 4 : Appui aux démarches innovantes ;
- Axe 5 : L'accès à la culture pour tous avec la distribution de livres aux enfants des écoles, de dictionnaires, les ateliers de lecture, la participation d'actions à la médiathèque, les sorties de découvertes culturelles pour les enfants des accueils de loisirs, les évènements culturels.

La Ville bénéficie de financements dans le cadre des Fonds Publics et Territoires qui lui permettent notamment de développer sa politique inclusive en direction des enfants à besoins spécifiques. En effet, ces moyens supplémentaires contribuent à renforcer les moyens humains auprès des enfants qui ont besoin de la présence d'un adulte à leur côté pendant les moments de collectivité. Les enfants en situation de handicap scolarisés en

milieu ordinaire peuvent ainsi partager les moments de pause méridienne, de classes de découverte, d'accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires avec leurs camarades.

Par ailleurs, ces fonds permettent de soutenir les projets en direction des enfants, des jeunes et de leur famille dans de nombreux domaines tels que :

- Les projets autour du « bien-manger » avec des initiatives organisées pendant la semaine du goût, les ateliers de sensibilisation autour de l'alimentation le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'organisation de Disco-soupe, disco fruits, la visite de la cuisine centrale, la commission des menus de la restauration scolaire, 1 produit BIO minimum chaque jour.
- Les projets favorisant la protection de la nature et de l'environnement : avec la mise en place et l'entretien de plantations dans les accueils de loisirs, la découverte de la faune et la flore, et les ateliers nature le mercredi à la maison de la nature et sur les bords de Marne.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la charte Nationale de l'accompagnement à la scolarité est pensé en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement.

Le CLAS ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

Les parents sont associés aux actions, dans un souci de renforcer et d'améliorer notamment leurs relations avec l'école. L'enjeu est également de faciliter la compréhension du système scolaire par les parents, et de contribuer ainsi à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le CLAS constitue également un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation avec les parents.

Cette double approche « enfants-parents » caractérise le CLAS.

Les dispositifs également mobilisés :

- Le Contrat de Ville
- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Lieu d'accueil enfants/parents : La Maison des Familles et de la Parentalité
- La Maison des séniors
- La Maison des étudiants

II – CONCERTATION DANS LA DEMARCHE

L'ensemble des acteurs éducatifs ont été sollicités afin d'échanger sur les attentes de chacun en termes d'objectifs et de méthode pour l'élaboration du nouveau PEdT. Le but étant de :

- Créer des temps de concertation qui aboutissent à des engagements et des projets à développer
- Permettre aux différents acteurs éducatifs d'échanger, de se réinterroger sur les actions à mettre en œuvre en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Mieux connaître et comprendre la Ville : identifier ses besoins, les attentes et les priorités en matière de politique éducative
- Impliquer les acteurs du quotidien : Familles, Education nationale, directeurs d'accueils de loisirs,...

Pour la mise en œuvre du PEdT, plusieurs temps de concertation ont été organisés :

Une première réunion de préparation au renouvellement du PEdT le 22 mars 2023 avec les représentants de l'Education nationale et des parents d'élèves

1^{er} **COPIL de lancement de la démarche le 19 avril 2023** : 4 groupes de travail organisés les 10 mai et 7 juin 2023

2^{ème} COPIL de retour des groupes de travail le 28 juin 2023 : Au total, plus de 100 personnes ont participé à ces ateliers organisés autour des 4 objectifs généraux et des divers objectifs opérationnels

3ème **COPIL de présentation de PEdT le 20 septembre 2023** : Présentation du cycle de d'initiation et de découverte

III – LES AXES PRIORITAIRES EN LIEN AVEC L'EXISTANT

La Ville base son PEdT autour de **5 axes prioritaires** qui trouveront leur place au sein du cycle « A la découverte! » qui sera mis en place :

- L'apprentissage des fondamentaux : lire, écrire et compter
- L'éveil à la citoyenneté
- L'éveil à la culture et à la pratique artistique
- L'éveil au sport
- L'éveil à l'environnement

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est fixée plusieurs objectifs fondamentaux comme la mise en place des classes à 24 dans les niveaux d'apprentissage des fondamentaux, des structures à portée de marche et dans un cadre de vie apaisée, l'accueil des élèves en situation de handicap.

Pour cela, la ville offre un large panel d'activités éducatives tant en temps scolaire que périscolaire.

En complémentarité la municipalité a souhaité pouvoir accompagner les familles dès la rentrée de septembre 2022 en offrant **un kit de rentrée scolaire** à tous les élèves scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire publique.

Ces kits sont distribués aux familles afin que chaque élève puisse disposer de fournitures de base dès le jour de la rentrée.

Cette opération a été renouvelée en septembre 2023.

Les kits pour les écoles maternelles ont été revus selon les divers retours des familles et des équipes éducatives. Pour le jour de la rentrée **5 535 kits** ont été distribués auprès des familles, soit plus de 86 % des effectifs scolaires.

1. L'OFFRE EDUCATIVE EN TEMPS SCOLAIRE

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives, de nombreuses activités intégrées au temps scolaire sont proposées par la Ville grâce à un partenariat fructueux de longue date avec l'Education nationale en cohérence avec les projets pédagogiques des écoles de la circonscription. L'offre éducative en temps scolaire s'articule autour de 6 thématiques principales :

1.1 - Le sport école

Tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de Saint-Maur-des-Fossés peuvent bénéficier gratuitement de la présence, dans leurs écoles ou dans les infrastructures sportives, d'éducateurs sportifs, à raison de 18 à 20 séances de sport sur une année. A savoir, 10 séances de sport terrestre et 8 séances de natation :

- Pour tous les CP : Gymnastique et natation ;
- Pour tous les CE1 : Tennis de table et natation ;
- Pour tous les CE2 : Escrime et natation ;
- Pour tous les CM1 : Basket-ball et natation ;
- Pour tous les CM2 : Athlétisme et handball.

Nouveauté à la rentrée 2023, la Ville organise 8 séances de natation par année pour chaque enfant scolarisé en classe de grande section de maternelle.

1.2 - Les classes de découverte

Depuis 2019, la Ville a renouvelé son offre de classes de découverte à l'intention des élèves des classes de CM2.

Des séjours de grande qualité, mobilisant un budget municipal soutenu, sont proposés aux enseignants et repartis suivant quatre thématiques :

- Une offre de classe de mer avec activités nautiques (voile, Char à voile, sortie en bateau moteur), découverte du milieu marin (pêche à pied et découverte du phénomène des marées...), veillées
- Une offre de classe développement durable où les enfants découvriront la faune et la flore, se lanceront dans des expériences sur les énergies renouvelables, participeront à des ateliers de recyclage, soigneront les animaux de la ferme, ...;
- Une offre de classe science et technologie sur le thème des volcans, randonnées en moyenne montagne, la visite d'un col et d'un volcan, des expériences sur les roches volcaniques, parc Vulcania...;
- Une offre de classe de neige: ski alpin, ski de fond, randonnée en raquette, visite de musées, découverte de la faune et de la flore... .

1.3 - L'environnement et le développement durable

La Ville de Saint-Maur s'est toujours engagée en faveur de la préservation de la boucle de la Marne et de son écosystème depuis notamment la création du Syndicat Marne vive en 1993 et la mise en œuvre des Ateliers nature et environnement.

La démarche s'est amplifiée au travers du projet « Saint-Maur Ville durable 2018-2025 ». Il s'agit de préserver le cadre de vie exceptionnel de ce territoire en mettant en situation chacun de ses habitants et d'être acteur de la transition écologique

Au niveau scolaire, ces actions se caractérisent par :

- Les ateliers Environnement et nature avec des intervenants municipaux spécialisés et agréés par l'Education nationale, dans la sensibilisation à la nature et à l'environnement, qui se rendent dans les écoles pour animer des ateliers thématiques (eau, végétaux, oiseaux, insectes, déchets, poissons, ...) et des sorties d'observation dans les squares et sur les bords de Marne.
- Un jardin pédagogique municipal accueillant les enfants pour des ateliers jardinage;
- Une ferme pédagogique au printemps pour les classes de GS de maternelle avec offre d'ateliers thématiques (fabrication de pain ou de beurre) ;
- Des mini-croisières pédagogiques sur la Marne pour les classes de CE2;
- Distribution de gilets jaunes à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Distribution de gourdes réutilisables à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Des potagers dans toutes les écoles de la Ville
- La mise en place de l'opération « Un arbre une école ». Plantation d'un nouvel arbre en bord de Marne par école.
- La fermeture des voies devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des enfants.

1.4 - La culture et la pratique artistique

L'offre éducative des services culturels de la commune sur le temps scolaire est très riche et variée au regard du nombre d'infrastructures culturelles municipales.

Ces structures accueillent régulièrement des classes et collaborent aux projets des enseignants.

Médiathèque Germaine Tillion

Les médiathécaires accueillent les enfants scolarisés de la Ville lors d'animations thématiques (découverte d'auteurs et initiation à la recherche documentaire). Chaque enseignant est invité à s'y inscrire en début d'année.

Le pôle jeunesse convie la classe au plaisir de la lecture partagée. Les enfants bénéficient d'un moment consacré à la lecture d'histoires, ainsi que d'une visite de l'espace. Ils profitent également d'un temps libre à la découverte des livres. Le pôle multimédia propose des animations aux classes du CP au CM2, autour de thématiques variées telles que les comédies musicales, la sieste musicale, le stop motion

LIRE DANS LA BOUCLE

La Ville est engagée dans une démarche visant à favoriser l'accès au plaisir de lire sous toutes ses formes. En s'appuyant sur les équipes de la médiathèque et du périscolaire, sur les associations de parents d'élèves, elle renforce et promeut les actions de l'Éducation nationale et multiplie les projets originaux : escales lecture, coup de cœurs des écoliers, chasses aux livres, lectures spectacles...

La Ville a souhaité se doter d'une **Charte de la lecture**, mise en œuvre à la rentrée 2019, avec pour objectif de donner ou de développer l'envie et le plaisir de lire, de dire, de raconter, de conter, d'écrire, à tous les âges de la vie.

Cette démarche se situe à la croisée des champs éducatif, social, citoyen et culturel. En cela, la Charte de la lecture est étroitement corrélée avec le Projet éducatif de la Ville. Les enjeux éducatifs :

- Eveiller le goût du livre dès le plus jeune âge. Cela en favorisant la lecture et la relation au livre pour accompagner au mieux le développement intellectuel, affectif et psychologique de l'enfant et l'aider à construire son rapport au monde. Optimiser sa capacité d'écoute et de concentration et sa curiosité;
- Par le biais d'actions nouvelles, originales, ludiques et récréatives. Mais également en développant les potentialités du numérique ;
- Aller à la rencontre de tous les publics en amenant de plus en plus de jeunes, d'adultes, de seniors à se familiariser ou se réconcilier avec la lecture ;
- Amener le livre au cœur du projet de Ville en facilitant l'accès au livre à la Médiathèque mais également en dehors des murs en développant des actions originales comme les promenades et siestes littéraires. Privilégier les déplacements du livre vers les écoles « Biblivagabonde »;
- Donner le goût à la littérature et à la poésie avec notamment le développement des ruches à livres dans la Ville

- Le théâtre de Saint-Maur-des-Fossés

Le Théâtre de Saint-Maur propose plusieurs programmations en temps scolaire. Pour les jeunes spectateurs, il s'agit de découvrir les disciplines du spectacle vivant et de vivre l'expérience collective de la scène : théâtre, danse, ciné-concert, marionnettes...

Les classes de maternelle disposent d'une programmation sur mesure pour une initiation tout en douceur. Le Théâtre s'inscrit également aux côtés des enseignants qui souhaitent favoriser la pratique artistique de leurs élèves : soutien à la mise en scène, écriture, initiation et mise à disposition d'espaces de jeu sont autant d'outils déployés pour soutenir la création des enfants, grâce à un réseau d'artistes professionnels. En 2022-2023, ce sont plus de 6 500 écoliers qui ont été accueillis lors d'une trentaine de représentations et près de 150 heures d'atelier qui ont été dispensées.

Les Cinémas de Saint Maur : Le Lido et le 4 Delta

La Ville de Saint Maur possède 2 cinémas municipaux. Ces derniers accordent une attention particulière à l'éducation à l'image et se sont vu renouveler en 2023 leur label « Jeune Public » décerné par le CNC.

Ils dédient leurs matinées à l'accueil des groupes scolaires Saint-Mauriens de la maternelle aux lycées et construisent, en partenariat avec l'Éducation Nationale, une programmation en écho aux 4 dispositifs d'éducation à l'image.

Ces dispositifs permettent aux élèves de découvrir sur le temps scolaire des œuvres marquantes du cinéma patrimoniales et contemporaines.

Les séances sont accompagnées d'ateliers pratiques au cinéma ou dans les classes, d'interventions de professionnels du cinéma et d'échanges sur les thématiques abordées dans les films. En 2022-2023, 150 séances scolaires ont été organisées au Lido et au 4 Delta, rassemblant plus de 11 000 spectateurs.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le Conservatoire propose tout au long de l'année des activités et des parcours variés :

Les parcours : un concert éducatif précédé d'une séance à la médiathèque pour préparer les élèves à l'écoute des œuvres présentées, destinés aux élèves de CM1 et de CM2.

Séances de présentation d'instruments : au sein de l'auditorium, les enfants des classes de CP et CE1 vont pouvoir découvrir plusieurs instruments présentés par des élèves et des professeurs du Conservatoire.

Concert de l'Harmonie municipale : petit concert d'une heure destiné aux élèves de CE1 et CE2 en prélude au concert de Printemps.

Les Archives Municipales

Les archives municipales accueillent sur demande les enfants scolarisés dans les écoles de la Ville lors d'expositions ou pour des visites des Archives municipales. Dans ce cadre, les enfants bénéficient d'une visite personnalisée des espaces et des supports mis à disposition. Le service peut également accompagner, orienter et former à la recherche dans les archives et sur les éléments en lien avec l'histoire de la Ville.

1.5 - La citoyenneté

La Ville développe des actions permettant d'impliquer les enfants dans leur future vie de citoyens :

• Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée de 40 enfants scolarisés en CM1 et en CM2 à Saint-Maur. Ils sont élus dans les écoles de la Ville pour deux ans. Avec le C.M.E., la Ville implique ses jeunes habitants dans leur future vie de citoyens. Véritables porte-paroles de leurs camarades auprès des adultes, les élus du C.M.E. proposent en effet des projets au Maire et au Conseil municipal. Les petits conseillers se réunissent deux fois par an en séance plénière.

Les élus sont répartis dans 4 commissions thématiques différentes :

- Cadre de vie et Développement durable
- Solidarités et Prévention
- Sport et Culture
- Communication et Citoyenneté

Des représentants du C.M.E. assistent également aux trois commissions des menus annuelles et transmettent ainsi les avis de leurs camarades sur la restauration scolaire.

- Le Conseil Consultatif des Jeunes (C.C.J) est composé de 11 jeunes âgés de 11 à 17 ans, qui peuvent, grâce à leurs idées, prendre part activement à l'élaboration de projets mis en place à Saint-Maur. Les jeunes du C.C.J échangent avec d'autres adolescents mais aussi avec des élus, des agents municipaux, des partenaires institutionnels. Ils expriment leurs souhaits et tentent de réaliser leurs projets.
- L'éducation à la sécurité routière proposée aux classes de CM2 : découvrir que la route n'est pas à prendre mais plutôt à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation tout en tenant compte des autres usagers de l'espace routier.

1.6 - Le développement des usages numériques

La Ville équipe les écoles en outils informatiques afin de permettre aux enseignants de mettre en place des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation. Elle accompagne ainsi l'Education nationale à former les élèves pour maîtriser ces outils numériques et préparer ces futurs citoyens à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment :

- Tableaux Numériques Interactifs (TNI) installés dans toutes les classes du CP au CM2 depuis 2019 avec dotation d'un ordinateur portable pour chaque enseignant;
- Classes mobiles informatiques (PC portables) dans les écoles élémentaires ;
- Renouvellement si besoin et mise à jour des ordinateurs de bureau et des imprimantes des directions scolaires;
- Câblage réseau des écoles permettant de s'adapter aux nouveaux usages ;
- Mise en réseau des photocopieurs.

2. L'OFFRE EDUCATIVE HORS TEMPS SCOLAIRE

Le contexte post-COVID donne une dimension particulière au nouveau Projet Educatif de Territoire. Il s'agit de réaffirmer des valeurs essentielles comme le lien et la cohésion sociale, de renforcer l'égalité des chances, de préserver la santé, le bien-être et la sécurité des enfants et des jeunes, d'accompagner les parents au service de la réussite éducative de leurs enfants et de la jeunesse en mettant en place un cycle de découvertes : langues et civilisations, sciences, lecture et pratiques artistiques.

Actuellement, les accueils périscolaires et de loisirs, représentent une part importante de l'emploi du temps d'un grand nombre d'enfants. La Ville de Saint-Maur a pu constater une forte évolution des effectifs d'enfants fréquentant les accueils de loisirs du mercredi depuis 2014. Depuis 2020 et le dernier PEdT, il est constaté une augmentation de plus de 25 %.

Il est primordial de pouvoir s'adapter à ces évolutions dues notamment aux changements de la société et de la perception de « la consommation des temps périscolaires » afin d'assurer, sous l'impulsion des équipes d'animation, un accompagnement complémentaire à celui de la famille et de l'école.

Les accueils périscolaires et de loisirs sont avant tout des lieux garants du vivre ensemble mêlant le jeu, le plaisir, la pédagogie et la découverte. Tout cela dans le respect de l'autre.

Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Les prestations périscolaires des accueils du matin, du midi et du soir, des ateliers soleil, des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires sont facturées selon une grille de quotient familial comprenant 11 tranches afin de déterminer les tarifs auquel chaque famille peut prétendre.

L'accompagnement à la scolarité et l'accueil de loisirs des Rives de la Marne font l'objet d'une facturation adaptée afin de permettre aux familles de pouvoir bénéficier de ces dispositifs.

2.1 - Les accueils pré et post scolaires

Les accueils de loisirs périscolaires se déroulent dans chacune des 25 écoles où les enfants évoluent entre les temps de loisirs et d'apprentissages scolaires. Tous les enfants d'âges maternels et élémentaires, bénéficient des mêmes amplitudes et horaires d'accueils.

Au-delà du fait de répondre aux besoins des familles, les temps périscolaires sont d'inévitables lieux d'éducation, de détente et de socialisation.

Les équipes d'animation accompagnent les enfants dans le respect de leur rythme, de leurs besoins et de leurs envies. Elles sont constituées d'agents permanents en accueils maternels comme élémentaires permettant un repère pour les enfants, les parents et les autres professionnels de l'école (directeur d'école, équipe éducative ...).

Un ou deux référent(s) représente(nt) et encadre(nt) l'équipe d'animation de la structure pour tous les temps d'accueils.

2.1.1 L'accueil du matin

Les enfants sont pris en charge par des animateurs dès 7h30 le matin et ce jusqu'à 8h20.

Cet accueil est destiné à répondre aux besoins des parents qui travaillent. Cette période permet d'être à l'écoute des besoins spécifiques à ce moment de la journée : se réveiller doucement, être au calme pour commencer tranquillement la journée, jouer avec les copains, tout seul ou avec les animateurs. Il concerne toutes les écoles maternelles ainsi que les écoles élémentaires. Sur chaque site, des locaux adaptés sont prévus pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. En maternelle, en cas d'effectifs importants, les ATSEM sont mobilisés au côté de l'équipe d'animation pour accueillir les enfants et faciliter la transition entre le temps familial et le temps scolaire.

Les enfants peuvent librement faire des petits jeux, lire, dessiner ou encore échanger simplement entre eux. L'adulte pose un regard bienveillant sur les activités du matin, il peut proposer des activités brèves et mettre du matériel à disposition des enfants en fonction de leur demande. L'attention de l'adulte se porte également sur les transmissions d'informations recueillies auprès des parents aux «équipes éducatives.

En moyenne, **750 enfants fréquentent ce temps d'accueil** (300 en maternelle et 450 en élémentaire).

2.1.2 L'accueil du midi

L'accueil du midi est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville.

Les équipes d'animation prennent en charge chaque jour scolaire de 11h30 à 13h20 environ 5 600 enfants inscrits en restauration scolaire sur les 6 378 enfants scolarisés dans les 25 écoles de la ville.

Durant l'accueil du midi, il est proposé aux enfants une heure de déjeuner et une heure d'animation.

Le temps de repas est un moment d'éducation au « bien manger », les enfants sont invités à goûter les aliments qu'ils n'ont jamais mangés. Chaque année, des actions de sensibilisation, sont organisées pendant la semaine du goût. Un projet autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire est mené avec plusieurs actions mises en place, comme :

- La pesée des déchets alimentaires depuis fin 2014
- La mise en place de table de « rab » permettant à chaque enfant d'y déposer ce qu'il ne souhaite pas consommer et permettre qu'un autre puisse en bénéficier depuis 2018
- La mise en place de table de tri en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois en 2019 dans toutes les écoles élémentaires et dans une école maternelle en 2022
- La préférence pour les fromages à la coupe en remplacement des portions individuelles depuis 2019
- un temps de restauration : les repas sont préparés par la cuisine centrale de la Ville et livrés en liaison chaude. Les menus sont élaborés sous contrôle d'une nutritionniste-diététicienne et dans le respect des recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition). Ils sont validés chaque trimestre par une commission des menus, regroupant des élus du Conseil municipal, des enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, des directions scolaires, des représentants des associations de parents d'élèves et les services municipaux de la cuisine centrale, du scolaire et du périscolaire.

Une attention particulière est apportée dans la constitution des menus et la rédaction des marchés alimentaires de la Ville afin de proposer des menus, avec :

- L'introduction au minimum d'un produit issu de l'agriculture biologique en plus du pain bio local servis à chaque repas depuis 2018
- L'augmentation des références de denrées issues de l'agriculture biologique, de produits labélisés, des approvisionnements locaux et/ou en circuit court
- Le respect de la saisonnalité des fruits et légumes

Une fois par semaine, des plats complets végétariens sont servis aux enfants.

Afin de répondre aux besoins des élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier, les paniers repas fournis par la famille sont autorisés. Ces dispositions particulières sont développées dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré avec le médecin de l'Éducation nationale et la Ville.

Le temps d'animation vise à proposer un moment de détente pour les enfants avant la reprise de la classe l'après-midi, et également développer l'autonomie des enfants, cela, dans le respect du rythme et des envies de chacun. Des animations libres sont proposées aux enfants qui le souhaitent.

• un temps d'animation (activités manuelles, sportives, culturelles, ludiques, des temps calmes ou activités libres): ce temps doit rester, tant que possible, une pause dans la journée scolaire. Chaque enfant doit pouvoir exprimer son besoin d'activité physique ou au contraire de calme pour faire suite au temps de classe. Les équipes d'animation sont donc vigilantes à proposer des temps de détente et du matériel adaptés aux besoins des enfants. Afin de favoriser la reprise des enseignements scolaires, un temps de retour au calme est organisé en fin de pause méridienne. En maternelle, pour les plus petits, le coucher pour la sieste est organisé vers 12h45 (réveil sur le temps scolaire). Il est précédé d'un temps calme et d'une lecture d'histoire ou de la diffusion d'une musique, pour favoriser l'endormissement.

Des adultes, aux compétences et missions distinctes, animateurs et agents d'entretien et de restauration, composent l'équipe de l'accueil du midi au service de l'enfant.

Dans certaines conditions, l'équipe est étoffée d'auxiliaires de vie scolaire recruté(e)s par la Ville pour accompagner les enfants en situation de handicap.

2.1.3 L'accueil du soir en maternelle

Après un temps de goûter de 16h30 à 17h00, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités dirigées (ateliers soleil) ou non sous forme de jeux, d'activités sportives ou artistiques tout en privilégiant une approche ludique.

A l'arrivée des parents, l'animateur ou le référent peut avoir un temps privilégié d'échanges avec les familles afin de transmettre les informations de la journée.

En moyenne, 1 000 enfants fréquentent ce temps d'accueil.

2.1.4 L'accueil du soir en élémentaire

En élémentaire, l'accueil se décompose en plusieurs temps d'activités :

- de 16h30 à 17h00 : le temps du goûter ;
- de 17h00 à 18h00 : l'accompagnement à la scolarité, les ateliers soleil ou l'étude surveillée ;
- de 18h00 à 19 h00 : l'accueil du soir.

En moyenne, 1 400 enfants fréquentent ce temps d'accueil.

a) L'accompagnement à la scolarité

La réussite scolaire et l'égalité des chances sont au cœur des préoccupations de la Ville. L'accompagnement à la scolarité tel qu'il est défini par la charte nationale est pensé en partenariat avec l'école, la Ville et les familles.

Cette action vise à compenser les inégalités, elle propose aux enfants l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école.

Toutefois, l'accompagnement à la scolarité n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais bien de créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire.

13 structures élémentaires de la Ville (12 écoles et l'accueil de loisirs des Rives de la Marne, dans le quartier prioritaire) accueillent des enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité.

Le taux d'encadrement est renforcé pour cette prestation (1 animateur pour 4 enfants), ce qui permet aux animateurs de proposer un accompagnement personnalisé afin d'aider les enfants à mieux s'organiser et se concentrer pour gagner en autonomie.

Une fois par semaine, généralement le vendredi, une approche ludique des disciplines scolaires, « apprendre en s'amusant », est proposée aux enfants.

Les parents sont associés aux actions, dans un souci de renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école (cahier de suivi des progressions de l'enfant, rendez-vous de suivi, participation des parents à l'accompagnement à la scolarité, activités familles-enfants...).

Les enfants sont inscrits sur leur école sur proposition des enseignants et en fonction des places disponibles.

En moyenne, 200 enfants sont inscrits à l'accompagnement à la scolarité.

Le nombre de groupes mis en place depuis le début du dispositif en 2017 est passé de 12 à 19 en 2022. Ces groupes font partie du dispositif de la CAF, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et font l'objet d'un soutien financier de la CAF pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

b) Les ateliers soleil

Depuis 2016, la Ville a souhaité renforcer son action sur les temps périscolaires, pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives variées.

Les ateliers soleil s'articulent autour de 5 parcours :

- Faites entrer les artistes (théâtre, chant, danse, capoeira, musique...);
- La nature en ville (les recycleurs en herbe, jardinage...);
- Bien dans son corps (relaxation, yoga, sophrologie...);
- En avant les sportifs (handball, escalade, rollers...);
- Jeux d'esprit (échecs, jeux de société, gazette de l'école...).

La participation aux ateliers soleil est facultative, elle est soumise à une inscription obligatoire préalable.

Dans chaque école élémentaire de la ville, un à deux ateliers soleil sont proposés chaque soir, un atelier animé par les équipes d'animation et un atelier animé par des intervenants extérieurs.

Les inscriptions aux ateliers se font par cycle trimestriel. Un enfant ne peut s'inscrire qu'à un seul atelier par cycle trimestriel et pour un soir par semaine. Les enfants changent d'activités entre chaque cycle trimestriel.

Les ateliers soleil dans les écoles élémentaires sont payants.

En moyenne, 1 300 enfants participent aux ateliers soleil chaque trimestre.

c) L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas une compétence de la Ville. Néanmoins, depuis 2016, la Ville a signé des conventions d'occupation des locaux pour l'organisation de l'étude surveillée au sein des écoles élémentaires.

Un appel à projet a été lancé pour l'année 2023-2024 et L'AOES94 organisera l'étude surveillée dans toute la Ville.

Ce temps est encadré par des enseignants et des étudiants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après l'école de 16h30 à 18h00. Un référent de l'AOES94 est présent dans chaque école.

2.2 Les accueils du mercredi et des vacances

Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans à 13 ans domiciliés ou scolarisés à Saint-Maur.

Les équipes d'encadrement proposent aux enfants un panel d'activités pour éveiller leur curiosité et les encourager à la découverte de leur environnement. Elles favorisent le développement harmonieux des enfants, le vivre ensemble ce qui les amène, notamment, à progresser dans leur autonomie. Faire ensemble pour faire mieux, les équipes mettent tout en œuvre afin de proposer des projets ambitieux dans lesquels chaque enfant peut se construire individuellement dans un esprit de groupe cela dans une volonté de vivre ensemble et de faire ensemble.

Au sein des accueils de loisirs, l'imaginaire et la découverte rythment les journées et les sorties.

Les objectifs du projet éducatif de la Ville sont déclinés dans chaque accueil de loisirs dans un projet pédagogique mettant en avant deux points forts :

- La vie de groupe : vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. La vie de groupe a aussi des effets positifs sur le développement langagier et affectif de l'enfant. Le simple fait d'avoir à interagir et à parler avec différentes personnes (enfants et adultes) stimule son langage et ses apprentissages. De plus, en jouant avec d'autres enfants, il développe des habiletés pour se faire comprendre des autres et pour interagir avec eux. Il apprend aussi la gestion des « petits conflits » et à accepter des éventuelles frustrations. Toutes ces relations permettent une ouverture sur le vivre ensemble et les règles de fonctionnement qui le régissent.
- La place du jeu : Jouer c'est aller vers l'autre. Le jeu implique la règle, règle du jeu, règle de vie...vivre ensemble. Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif, organisé ou libre. Le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation. Les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés mais également à ce qu'ils soient force de proposition en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs. Un enfant qui « joue bien » est un enfant qui apprend à être autonome, indépendant et responsable. Le jeu suscite de nombreuses occasions d'apprendre : on apprend à gérer ses émotions, à partager, à attendre son tour, à construire quelque chose ensemble en étant solidaire les uns des autres.

L'action des accueils de loisirs est à la fois spécifique et complémentaire à celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. Les accueils de loisirs sont

des espaces ludiques mais également des lieux d'apprentissage, des espaces évolutifs de liberté, de découverte, de préparation à la citoyenneté.

Le mercredi et durant les vacances, la Ville met à disposition des accueils de loisirs ses équipements sportifs (piscines, terrains de football ou de handball, salles de sport...) afin de favoriser la pratique d'activités sportives. Deux rotations de cars sont mises en place pour les structures les plus éloignées.

Des accès réservés à la médiathèque, aux cinémas, au théâtre ou à la Maison des Arts et de la Culture sont également proposés en fonction des projets des accueils de loisirs ou d'évènements organisés par les services culturels.

Enfin, plus de 2 000 places de cinéma par an sont proposées par la Ville aux accueils de loisirs pour assister aux programmations « jeune public » des 2 cinémas municipaux ou pour des projections privées élaborées en partenariat avec les équipes de ces derniers.

2.2.1 L'accueil du mercredi

La Ville dispose d'un accueil de loisirs du mercredi dans chaque école maternelle et élémentaire. Seule l'école maternelle Schaken, du fait de ses faibles effectifs est regroupée avec l'école Nicolas Gatin située dans le même secteur géographique. L'accueil des enfants est proposé en matinée (avec un départ avant ou après le repas) ou en journée entière.

L'accueil du mercredi est un accueil de loisirs périscolaire ouvert, hors vacances scolaires, de 7h30 à 19h00.

En moyenne, 2000 enfants fréquentent ce temps d'accueil (700 en maternelle et 950 en élémentaire).

2.2.2 L'accueil de loisirs Vacances

La Ville dispose de 26 accueils de loisirs. Des regroupements sont organisés en fonction des effectifs, des travaux et des périodes de vacances. Les familles sont informées des ouvertures des structures 6 semaines avant le début de chaque période de vacances.

L'accueil des enfants est proposé en journée entière (avec repas) uniquement.

L'accueil de loisirs vacances est un accueil de loisirs extrascolaire ouvert, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

La fréquentation varie de façon importante selon les périodes de vacances.

- Toussaint : en moyenne 1 350 enfants fréquentent ce temps d'accueil (600 en maternelle et 750 en élémentaire);
- Noël: en moyenne 800 enfants (350 en maternelle et 450 en élémentaire);
- Hiver: en moyenne 1 300 enfants (550 en maternelle et 750 en élémentaire);
- Printemps : en moyenne 1 200 enfants (500 en maternelle et 700 en élémentaire) ;
- Été (juillet): en moyenne 1 400 enfants (650 en maternelle et 750 en élémentaire);
- Été (août): en moyenne 800 enfants (350 en maternelle et 450 en élémentaire).

Durant les vacances d'été, les accueils de loisirs ont la possibilité de proposer un projet miniséjours. Lors de ces séjours les enfants découvriront un nouvel environnement et vivront la collectivité dans toutes ses dimensions afin de grandir ensemble. Vivre cette expérience permettra aux enfants de créer une histoire commune entre eux et avec les animateurs. .

2.2.3 Un accueil spécifique pour les Rives de la Marne

Le quartier des Rives de la Marne est reconnu prioritaire au titre de la Politique de la Ville. Il bénéficie ainsi d'un effort particulier destiné à lutter contre l'inégalité des chances provoquée par les inégalités sociales et économiques.

En complément des dispositifs partenariaux purement scolaire, comme le contrat local d'accompagnement à la scolarité, la Ville a créé un accueil de loisirs adapté au quartier des Rives de la Marne, qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires, selon des modalités différentes des autres accueils de loisirs.

Parmi les spécificités de cet accueil de loisirs :

- L'aide du directeur apportée aux familles pour remplir les documents administratifs (dossiers d'inscription, fiche sanitaire)
- La présence possible à la demi-journée pendant les vacances scolaires
- Pas de préinscription pour les vacances scolaires
- Pas de restauration proposée
- Une offre culturelle et sportive renforcée
- La prise en charge complète des repas par la Ville lors des sorties
- Un partenariat avec l'association Ecophylle qui permet de développer des actions de sensibilisation environnementale (tri, recyclage, etc.)
- L'ouverture vers les autres quartiers de la ville
- Un lien renforcé avec les familles

2.2.4 L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants

Afin d'optimiser la qualité d'accueil au sein des activités périscolaires, un protocole destiné aux enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement est mis en place afin d'identifier leurs besoins fondamentaux permettant de leur d'offrir un accueil de qualité et d'assurer leur suivi en concertation avec les différents acteurs concernés.

La Ville a créé depuis plusieurs années un poste de responsable de la coordination des actions locales enfance éducation, dont les missions sont de recueillir les informations en toute confidentialité auprès des familles, des directeurs et des équipes d'animation. Un travail partenarial en lien avec la Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité est mis en place afin d'organiser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement.

Des conférences thématiques organisées par la Maison de la famille et de la parentalité de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés viennent compléter ce dispositif.

Près de 70 enfants sont ainsi accueillis dans le cadre d'un accueil individualisé faisant l'objet d'un protocole spécifique.

2.2.5 L'environnement et le développement durable

Les accueils de loisirs mettent en place régulièrement des actions liées à l'environnement

Ces actions se caractérisent par :

- L'introduction au minimum d'un produit issu de l'agriculture biologique par jour
- Du pain issu de l'agriculture biologique en circuit court servi à chaque repas
- Une attention particulière à la rédaction des marchés de denrées alimentaires avec :
 - L'augmentation des références de denrées issues de l'agriculture biologique
 - Une demande préférentielle de produits labélisés
 - Un renforcement des approvisionnements locaux et/ou en circuit court
 - Le respect de la saisonnalité des fruits et légumes
- La lutte contre le gaspillage alimentaire avec :
 - La pesée des déchets alimentaires
- La mise en place de table de « rab » permettant à chaque enfant d'y déposer ce qu'il ne souhaite pas consommer et permettre qu'un autre puisse en bénéficier
- La mise en place de table de tri en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois
- La préférence pour les fromages à la coupe en remplacement des portions individuelles
- Le développement d'actions menées par les équipes périscolaires :
 - Développement de sorties périscolaires en bords de Marne pour les enfants des accueils de loisirs sur le thème des déchets et de l'impact écologique
 - Aménagement de potager dans les accueils de loisirs
 - Disco soupe et disco fruits
 - Fabrication de smoothies avec les fruits et légumes non consommés
 - Visites de la cuisine centrale

2.3 Les manifestations du Périscolaire

2.3.1 Vit'Anim

Depuis 2017, la Ville organise la fête de fin d'année des accueils de loisir. Elle a pour but de valoriser le travail réalisé auprès des enfants, de mettre en lumière le savoir-faire des animateurs. Cette fête propose différents espaces où les enfants et leurs familles pourront participer à de multiples activités telles que ; maquillage, ateliers sportifs, plusieurs stands,... Pour la plus grande joie des familles, tout au long de la journée, des spectacles sont mis en place par les équipes d'animation avec les enfants.

Un espace restauration est également proposé de la journée.

Les différentes éditions ont accueilli en moyenne plus de 3 000 visiteurs.

Deux éditions, en 2020 et 2023 ont dû être annulées au regard de la crise COVID et du contexte sécuritaire.

2.3.2 Festival « Sur les pas de mes neveux »

Dans la lignée du Festival du court-métrage « Sur les pas de mon oncle », la Ville a lancé en 2018, en partenariat avec le cinéma Le Lido « Sur les pas de mes neveux » afin de faire découvrir aux enfants fréquentant les accueils de loisirs les différentes facettes de la réalisation d'un film. Des courts métrages de 7 minutes sont présentés sur grand écran aux enfants accompagnés de leurs parents selon deux catégories : accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Chaque année un jury se réunit et décerne plusieurs prix (coup de cœur du jury, meilleur scénario, meilleurs effets spéciaux, meilleur décor) et le Grand Prix du Festival pour chaque catégorie.

Une projection ouverte au public est ensuite organisée avec le Prix du public décerné pour chaque catégorie.

2.3.3 Tournoi d'échecs des accueils de loisirs

Celui-ci a lieu depuis 10 ans, l'année 2023 a été l'occasion de fêter cet anniversaire dans le gymnase Pierre Brossolette où 160 enfants ont pu s'affronter en équipe tout en s'amusant. Pour les années à venir la Ville souhaite que celui-ci soit ouvert à un plus grand nombre de participants.

2.3.4 Exposition de Noël

Depuis 2021 la Ville a souhaité mettre en exergue les réalisations des enfants avec une exposition de fin d'année de ces dernières, dans le jardin d'hiver de l'Hôtel de Ville réalisée par les accueils maternels et sur les ronds-points de la Ville réalisée par les accueils élémentaires pour une durée d'un mois. Durant les vacances scolaires un spectacle est réalisé par les accueils de loisirs élémentaires et maternels au Village de noël à la place des Molènes.

IV – LE SERVICE JEUNESSE

Le service R.E.L.A.I. Jeunesse s'adresse aux 11-26 ans. Il compte environ 550 adhérents chaque année. Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement générationnel, la Ville a adopté une stratégie d'ensemble qui vise à renforcer l'offre en faveur de ce public. Durant les vacances scolaires, le service organise des activités (sportives, culturelles et scientifiques), des sorties (culturelles, ludiques), des animations à thèmes, le club ados et des séjours durant l'été.

En dehors des congés scolaires, des animateurs de la structure organisent des activités pendant le temps de pause méridienne au sein des collèges, « les foyers collèges » qui consistent à mettre en place des permanences ou l'équipe informe les collégiens sur les activités du club ados et sur les dispositifs d'accompagnement du service jeunesse.

La structure gère parallèlement, deux actions destinées à accompagner les jeunes dans leurs projets, la bourse au permis et l'opération coup de pouce. Elle organise des formations BAFA et PSC1. Elle accueille également un Point Information Jeunesse (PIJ) qui met à disposition du matériel informatique (5 ordinateurs, un photocopieur, une imprimante couleur), de l'information sur les conduites à risques et sur la contraception.

Le PIJ peut aider, à la rédaction de CV et lettres de motivation, à la conduite d'entretien pour un stage ou un emploi.

Enfin, le pôle citoyen du service coordonne le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Consultatif des Jeunes.

1. DES ACTIVITES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, de nombreuses activités sont proposées aux jeunes dès l'entrée en 6ème et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

Les activités sportives, d'expression (kayak, escalade, badminton, tennis, basket, danse, golf...), culturelles (dessin, théâtre, sculpture...) et scientifiques (robotique, fusées, découverte de la science...) ont lieu dans les structures de la Ville (mur d'escalade, piscines, terrains de tennis, stades...) ou bien sur les lieux spécifiques à la pratique. Tous les stages sont encadrés par des professionnels diplômés dans leur domaine issus du tissu associatif ou bien par des éducateurs sportifs de la ville. Environ 1 000 places d'activités sont ouvertes tous les ans.

L'été, des séjours d'une semaine sont également proposés. L'activité dominante étant le résultat d'une consultation des jeunes qui fréquentent la structure.

Le Club Ado:

Ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaire, il accueille les adolescents adhérents à R.E.L.A.I. Jeunesse pour des activités de loisirs. La structure est ouverte de 13h00 à 19h00. Selon le planning, des temps d'accueil peuvent être mis en place le matin de 10h00 à 12h00 (les matinées des ados) ou en soirée pour des sorties ou des veillées à thèmes de 19h00 à 22h00. La capacité d'accueil maximale est de 72 jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Les objectifs pédagogiques du club ados sont liés à la tranche d'âge accueillie : apprentissage de l'autonomie, respect des règles et des individus, devenir un citoyen acteur de son environnement, appropriation des loisirs et d'un raisonnement construit avec sa propre argumentation. La fréquentation varie selon les périodes de vacances (moyenne de 30 jeunes).

2. DES ANIMATIONS AU SEIN DES COLLEGES

Chaque collège de la ville bénéficie de 6 séances d'animations lors de la pause méridienne encadrées par deux animateurs de R.E.L.A.I. Jeunesse. Ce temps qui alterne jeux de sociétés, jeux en extérieur, sports et activités manuelles est propice à l'échange et à la promotion des actions jeunesse.

Afin de rendre les jeunes acteurs, il est demandé de donner leur avis sur la question de la jeunesse sur la ville, sur les activités au club ados, sur le type de projets qu'ils souhaitent mettre en place, sur les lieux de séjours pour les périodes de vacances, sur comment s'impliquer d'avantages sur la ville. Les interventions ont lieu dans les collèges Pissarro, Pierre de Ronsard, François Rabelais, le Parc-Tilleuls et Louis Blanc.

3. BOURSE AU PERMIS ET OPERATION COUP DE POUCE

Afin d'accompagner les jeunes dans leurs parcours citoyens et dans la réalisation de leurs projets, la ville organise trois fois par an une commission « coup de pouce ». Elle est composée d'Élus de la majorité et de l'opposition. Cette commission reçoit les jeunes porteurs de dossiers « bourse au permis » et opération « coup de pouce » afin d'octroyer ou non une aide financière aux actions soutenues.

• La « Bourse au permis » de conduire automobile est une opération en faveur des jeunes saint-mauriens de 17 à 20 ans révolus. Ils doivent présenter une action citoyenne, solidaire ou sociale lors de la commission. C'est la qualité de l'action choisie et sa pertinence qui déterminent si le dossier du jeune est accepté.

Depuis 2015, 32 jeunes ont bénéficié d'un financement pour leur permis de conduire grâce à la « Bourse au permis », ce qui représente un budget global de 46 380 €.

• L'opération « Coup de pouce » a pour objectif de promouvoir et de soutenir des jeunes saint-mauriens de 11 à 26 ans souhaitant réaliser un projet personnel (formation professionnelle, humanitaire, stage d'étude à l'étranger, action professionnelle, sport professionnel ou enseignement, animation à caractère social, création d'entreprise ou d'association...).

Depuis 2014, 60 jeunes ont bénéficié d'une aide financière grâce au dispositif « Coup de pouce », ce qui représente un budget global de 46 380 €.

4. DES FORMATIONS POUR LE BAFA

R.E.L.A.I. Jeunesse accompagne les jeunes de 17 à 26 ans dans le cadre de la formation BAFA. Les stages de base sont effectués pendant les vacances de février et les stages d'approfondissement tout au long de l'année (en fonction des places disponibles).

Depuis 2014, R.E.L.A.I. Jeunesse a pu accompagner:

- 118 jeunes dans leur formation théorique du BAFA;
- 35 jeunes dans leur formation d'approfondissement.

Les stages pratiques peuvent être effectués dans les accueils de loisirs de la Ville.

5. LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

La Ville de Saint-Maur a souhaité faire labelliser un PIJ (Point Information Jeunesse) au sein de son service municipal R.E.L.A.I. Jeunesse.

L'information jeunesse a pour vocation initiale de répondre aux questions et besoins des jeunes et de s'organiser pour renseigner sur un grand nombre de sujets, notamment grâce à son réseau et à ses partenaires.

Parallèlement à son rôle principal d'information, de conseil et d'orientation, le PIJ peut proposer des services complémentaires notamment le suivi des projets des jeunes, des actions en faveur de la santé, la citoyenneté, le développement personnel ou l'insertion professionnelle...

Depuis 2018, le « Forum jobs » est l'évènement phare organisé par le PIJ, celui-ci a lieu au mois d'avril afin de permettre aux jeunes de rencontrer les entreprises Saint Maurienne ou non qui recrutent.

Le PIJ met également en relation les jeunes et les familles dans la recherche de cours particuliers et de baby-sitting. En 2019, les premières attestations « baby-sitting » ont été délivrées aux jeunes qui ont validé plusieurs compétences telles que :

- Formation PSC1
- Suivi de cours théoriques au PIJ donnés par des professionnels (Histoires, repas, savoir être, rythmes et besoins de l'enfant en fonction des âges).
- Pratique dans une crèche.

6. LE POLE CITOYEN (C.M.E ET C.C.J)

6.1 Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E)

Les élections se déroulent en octobre dans 16 écoles élémentaires (12 publiques et 4 privées sous contrat) la veille de celles des délégués des parents d'élèves.

20 enfants des candidats des classes de CM1 sont élus chaque année afin de renouveler la moitié du conseil.

Le CME c'est:

- 40 élus CM 1 et CM2 (9 -11 ans) = 20 chaque année pour 2 ans de mandat ;
- 1 journée « prise de fonctions » ;
- 4 groupes organisés en commissions thématiques (minimum 6 réunions par an chacune);
- 2 séances plénières,
- 2 soirées officielles (installation, vœux du Maire);
- 1 visite culturelle (Assemblée Nationale, Sénat);
- 1 visite culturelle thématique par commission ou participation à une manifestation municipale ;
- 1 projet annuel (+1 projet pluriannuel le cas échéant) par commission.

Les enfants du CME ont été à l'initiative des projets suivants :

- Les poules c'est cool;
- Élections du repas star du mois dans les écoles ;
- Tournois sportifs;
- Journée citoyenne,
- Journée vélo et déplacements doux ;
- Repas intergénérationnel dans les accueils de loisirs ;
- Agrès sportifs sur les bords de Marne ;
- Participation à la journée sport handicap;
- 1 visite culturelle (Assemblée Nationale, Sénat, Matignon).

Ils sont également sollicités dans le cadre des cérémonies et commémorations pour la mémoire les 11 novembre et 8 mai, appel du 18 juin ainsi que pour le ravivage de la flamme et de divers actions menées par la Ville (galette du cœur...).

6.2 Le Conseil Consultatif des Jeunes (C.C.J)

Le C.C.J est mis en place depuis la fin octobre 2017. Paritaire, il est composé de 30 jeunes, engagés pour une durée de 2 ans renouvelables, qui peuvent, grâce à leurs idées, prendre part activement à l'élaboration de projets mis en place à Saint-Maur.

Les jeunes conseillers peuvent proposer des idées qui enrichiront la ville. Mais ils peuvent aussi être sollicités par l'équipe municipale pour réaliser un projet spécifique ou encore pour leur avis sur des idées émanant du Conseil municipal. Leur parole est ainsi prise en compte et valorisée.

- Depuis Janvier 2023, une phase de sensibilisation a été effectuée par l'équipe du service jeunesse et le coordinateur du conseil des jeunes pour pouvoir construire un groupe de 20 à 30 jeunes âgés de 11 à 17 ans, ayant la volonté de s'impliquer sur des projets pour la commune et ses habitants.
- Nous accueillons les jeunes dans le cadre du dispositif du conseil consultatif des jeunes avec la volonté de favoriser la liberté de choix, le vivre ensemble, et développer l'autonomie des jeunes. Il s'agit pour le coordinateur d'amener les jeunes dans une démarche de construction de projets en organisant des réunions de préparation avec les jeunes et les familles, en s'inspirant du projet éducatif de la ville et de leurs idées.

Les projets présentés pourront prendre différentes formes :

- Participation aux évènements et cérémonies de la ville.
- Participations à des projets intergénérationnels.
- Participation à des actions citoyennes.
- Sorties ponctuelles, séjours, ateliers spécifiques.

Depuis deux ans les membres du CCJ ont été à l'initiative des projets suivants :

- Concours jeunes artistes;
- Opération « Baguette suspendue » en partenariat avec les boulangeries saintmauriennes.
- Projet intergénérationnel sur l'utilisation des smartphones et des ordinateurs en partenariat avec le Conseil des seniors.
- Passage piéton en 3D.

7. LES ACTIONS EN DIRECTION DU QUARTIER PRIORITAIRE

Depuis l'entrée du quartier des Rives de la Marne dans le dispositif politique de la ville, R.EL.A.I. Jeunesse a mis en place les actions suivantes :

- « Portraits d'un quartier », projet visant à mettre en avant les personnalités importantes qui font vivre le quartier des Rives de la Marne ;

Mise en place de deux séances de théâtre forum sur des thématiques choisies par les collèges François Rabelais et Pierre de Ronsard (sommeil, addictions, réseaux sociaux, drogue, consommation de boissons énergisante);

- Dans le cadre de la charte lecture, un projet visant à améliorer la confiance en soi, à développer une argumentation solide ainsi qu'une aisance orale et gestuelle doit voir le jour par le biais de matchs d'improvisation;
- Dans le cadre du PIJ, l'opération « bourse à la formation » a pour objectif de soutenir l'insertion professionnelle de jeunes saint-mauriens ne bénéficiant pas de dispositifs existants de droit commun (Mission Locale, Pôle emploi,...) qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante.
- Dans le cadre des médiations des rives de la marne, le service jeunesse met en place des permanences (en lien avec le service politique de la ville) ou les membres de l'équipe du service jeunesse informent les jeunes et familles sur les dispositifs jeunesse et sur les actions au club ados.

8. LA MAISON DES ETUDIANTS

La Maison des étudiants est un espace de 260m2 dédié aux étudiants, afin de leur offrir un espace de travail apaisé et dédié, un lieu de partage, d'information, d'orientation, de sociabilité et d'accompagnement. Il y a plusieurs salles de révisions ou ils peuvent étudier en toute sérénité.

La Maison des étudiants est ouverte du Lundi au Vendredi de 10h à 21h et le samedi et dimanche de 10h à 18h (à certaines périodes)

Ce nouvel espace a été inauguré le Mercredi 10 mai 2023.

L'équipe et les partenaires proposent aux jeunes un accompagnement dans leurs révisions, dans la recherche de jobs d'été, de stage, et aident les jeunes dans la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation.

La Maison des Étudiants se veut être un lieu de vie offrant des possibilités multiples. Il est envisagé :

- Des ateliers avec des entreprises pour rendre le monde du travail concret pour les étudiants.
- Des rencontres « mentorat » entre étudiants, pour du soutien, des échanges dans leurs études.
- Des conférences, des ateliers sur des thématiques ciblés jeunesse ou autres (rédiger des vœux pour Parcour'sup, SOS rentrée, prêt de salle pour d'autres services...)
- Des ateliers en réalité virtuelle (découverte des métiers en réalité virtuelle...), des animations e-sport ou e-gaming.
- De la location ou du prêt de salles pour des associations (assemblée générale, réunion de syndic...) mais aussi pour des établissements scolaires.

Les objectifs des forums jobs organisés à la maison des étudiants.

- Sensibiliser les jeunes sur l'ouverture d'un lieu dédié aux révisions et à l'accompagnement.
- Mettre en relation des jeunes demandeurs d'emploi avec des entreprises locales.
- Favoriser l'accès des jeunes aux emplois, plus particulièrement, sur la période estivale.
- Permettre à des jeunes de rencontrer des entreprises locales proposant des offres d'emploi en CDI ou CDD, des jobs d'été, des emplois étudiants, des stages ou contrats d'apprentissage, des missions ponctuelles.
- Accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi.
- Créer des temps de travail et d'échanges afin de développer une cohésion, un relationnel de confiance entre encadrants et jeunes.

Les objectifs du PEdT

L'objectif de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés en collaboration avec l'ensemble des partenaires éducatifs (Education nationale, services municipaux, parents d'élèves, associations ...) est de garantir une complémentarité et une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées sur les temps périscolaire et extrascolaire.

La Ville souhaite mettre **l'enfant et le jeune au cœur du dispositif** afin de pouvoir proposer un parcours éducatif cohérent et qualitatif tant en temps scolaire que périscolaire. Tout cela en proposant des activités de qualité offertes à tous, dans le respect de chacun tout en soutenant les différents partenariats et ainsi permettre à l'enfant de s'inscrire dans la Ville.

I – LES OBJECTIFS GENERAUX

Lors d'un premier COPIL du 19 avril 2023, afin de répondre aux axes souhaités et garantir une complémentarité dans les activités proposées entre la cellule familiale et les temps scolaire et le périscolaire la Ville a proposé d'organiser le dispositif autour de 4 objectifs généraux :

- 1. L'enfant
- 2. Le Vivre ensemble et Citoyenneté
- 3. L'ouverture et interaction sur la Ville
- 4. L'enfant au cœur du monde et de son environnement

Ces derniers ont été validés par l'ensemble des partenaires éducatifs de la Ville lors du Comité de Pilotage du 19 avril 2023.



II – DECLINAISON DES OBJECTIFS OPERATIONNELS EN NOUVEAUX PROJETS D'ACTION AUTOUR DE L'EXISTANT

La municipalité, au travers de ce nouveau PEdT souhaite encore plus renforcer la qualité des activités périscolaires avec la mise en place d'un cycle d'initiation aux langues et civilisations, sciences, lecture et pratiques artistiques accessibles au plus grand nombre d'enfant et de jeune. Ce cycle « A la découverte! » s'inscrira dans la continuité des actions définies en concertation avec les différents partenaires.

ATELIERS DE CONCERTATION

Des ateliers associant tous les partenaires éducatifs ont été organisés les 17 mai et 7 juin 2023 afin de pouvoir échanger sur les attentes de chacun en termes d'objectifs et de méthode d'évaluation pour établir le cadre général du PEdT.

Ces différents temps de concertation avaient pour objectifs de :

- Créer des temps de concertation entre l'ensemble des partenaires éducatifs afin de pouvoir décliner les objectifs opérationnels en nouveaux projets autour de l'existant ;
- Mieux connaître et comprendre la Ville : enjeux, besoins, attentes, priorité en matière d'offre éducative ;
- Impliquer tous les partenaires éducatifs

Au total, plus de **100 personnes** ont participé à ces ateliers organisés autour des 4 objectifs généraux.

L'ENFANT

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en collectivité : créativité, autonomie, découverte de la culture, du sport, la réussite éducative
- Poursuivre la mise en place de La Charte de la lecture
- Adapter les activités à l'âge de chacun
- Favoriser l'inclusion de tous les enfants/L'accessibilité
- Lutter contre le harcèlement scolaire
- Sensibiliser aux nouvelles technologies

Actions existantes à développer

Les nouveaux Sports:

Découverte de nouveaux sports en participant à des initiations (acteur), des entraînements et à des championnats (spectateur)

Permis:

Savoir rouler

Savoir nager pour les grandes sections de maternelles dans le cadre du Plan Mercredi Culture :

Mallettes « initiation à l'histoire de l'art »

- Musée en herbe
- Artothèque

Micro folie (visite virtuelle) (Musée numérique, Fablab, visite virtuelle...)

Harcèlement- accessibilité- inclusion :

Organiser des forums/ateliers de discussion autour de thématiques concernant le développement de l'enfant (gestion des émotions, estime de soi ...) à destinations de tous les co-éducateurs des enfants.

Sensibilisation aux nouvelles technologies :

Sensibilisation au numérique et aux risques des réseaux sociaux (tiktok, Snap...)

Nouveaux projets à développer

- Journée OLYMPIADES

- Création d'un livre de noël en partenariat avec la médiathèque « Angus et zou font leur cirque »
- Créa 'Mallette Culturelle'
- Création d'une pièce de théâtre «Harcèlement »
- Créer un guide illustré et/ou une série vidéo pour accompagner et informer les familles Partager sur les réseaux sociaux de la Ville
- Création d'une cellule « Point écoute-Jeunes »
- Création d'une version « d'ateliers hors des murs » (sur des infrastructures de la ville : théâtre, écoles, relai jeunesse...)
- Organiser des forums/ateliers de discussion autour de thématiques concernant les réseaux, les écrans, les conséquences de ceux-ci... à destination de tous les co-éducateurs des enfants et des jeunes.

Vivre ensemble et citoyenneté

- Accepter l'autre/Sensibiliser au handicap
- Apprentissage de la vie en collectivité, du respect des règles, de soi et des autres
- Sensibiliser à la responsabilité et l'engagement
- Charte du Vivre ensemble
- Promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Actions existantes à développer

Sensibilisation au handicap:

Semaine/journée autour du handisport. A l'occasion des jeux olympiques, l'idée est de mettre en avant les jeux paralympiques.

« Top Chef » réalisation d'un évènement reprenant les idées du divertissement télé avec les particularités d'un mal voyant ou d'un sourd. Trouver des moyens de communiquer autrement que par la parole.

Téléthon. En participant à la semaine du téléthon. Mise en place de jeux/défis à l'intention des Saint Mauriens afin qu'une participation puisse être réalisée en faveur du Téléthon.

Sensibilisation à la responsabilité et l'engagement :

Apprentissage de la vie en collectivité, du respect des règles, de soi et des autres (les mêmes règles de vie scolaire et périscolaire)

Tournoi de foot solidaire

Nouveaux projets à développer

Journée Paralympique

Charte du futur citoyen Charte du vivre ensemble (en cours) Convention internationale des Droits de l'Enfant

OUVERTURE ET INTERACTION SUR LA VILLE

- Poursuivre et maintenir la participation active des familles
- Sortir les structures dans la Ville/ Visibilité des projets dans la Ville
- Poursuivre les offres en termes d'aide à la parentalité
- Renforcer l'intergénérationnel

Actions existantes à développer

- au sein des structures
- Développer l'intervention des familles autour de leurs métiers ou leurs loisirs
- Mise en place de bornes de récolte pour des associations
- Actions de solidarité
- Continuer le travail de passerelle entre : crèche / maternelle maternelle / élémentaire élémentaire / club ado
- Poursuivre les actions avec les EHPAD de la ville
- Poursuivre les actions mises en place lors de la semaine de la parentalité
- Accompagnement à la scolarité
- Sensibilisation aux nouvelles technologies (utilisation des réseaux sociaux)

• Partager des moments (familles / enfants) Nouveaux projets à développer

Mise en place de journées à thème au sein des structures avec les familles

Temps forts

Journée LUDOTHEQUE jeux de société, ateliers manuels... « Rallye Découverte »

Valoriser le territoire au travers de QR code pour explorer la Ville

UN ENFANT AU CŒUR DU MONDE ET DE SON ENVIRONNEMENT

- Sensibiliser à la sécurité et aux risques/ Premiers secours
- Poursuivre l'éducation alimentaire/ gaspillage
- Sensibiliser au Développement durable
- Poursuivre l'action « Saint-Maur Ville apaisée »

Actions existantes à développer

<u>Découverte des gestes Eco-citoyens autour d'un grand forum :</u>

Création d'un forum qui représentera toutes les actions mises en place par les accueils périscolaires et les partenaires.

Les 3 axes du forum:

Sensibilisation au tri-sélectif Sensibilisation au recyclage Sensibilisation à la préservation de l'eau et de la nature

Projet jumelage : Développement de projets avec les villes jumelées.

Ateliers de sensibilisation à la nutrition

Les menus stars

Initiation aux premiers secours

Sensibilisation sur les addictions aux réseaux sociaux

Sensibilisation à la sécurité routière

Nouveaux projets à développer

DISCO SOUPE et DISCO FRUITS à l'échelle de la Ville Création d'un label éco-citoyen pour les accueils de loisirs

III – CYCLE D'INITIATION ET DE DECOUVERTE

« A LA DECOUVERTE!»

Les ateliers de concertation ont permis de faire émerger de nombreuses propositions. Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous, le projet 2023-2026 s'inscrit dans la mise ne place d'un nouveau cycle d'initiation et de découverte, cela afin de :

- renforcer le socle des connaissances des enfants et des jeunes
- développer leur autonomie
- les aider à se construire

Ce cycle sera étudié avec tous les partenaires éducatifs afin de pouvoir proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité tant sur les accueils du soir que sur les accueils de loisirs du mercredi.

Langues et civilisations

Initiation ludique aux humanités (grec, latin, philosophie, expression orale)

→ Inciter à l'échange, découvrir les fondements de notre civilisation, le socle de la langue et de la citoyenneté, la mémoire collective

Sciences

Initiation ludique aux sciences et à leur histoire

→ Développer la curiosité, expliquer les
phénomènes naturels et comprendre le lien entre
les techniques et la société

Sport et santé

Initiation ludique aux sports et aux enjeux de santé

→ Bien bouger et bien manger, être sensibilisé aux dangers des conduites addictives, découvrir de nouvelles pratiques sportives

Lecture et écriture

Initiation ludique aux grandes œuvres de la littérature

→ Donner le goût de lire et d'écrire, contribuer à la maîtrise de la langue comme dénominateur commun, s'ouvrir au monde

Arts et culture

Initiation ludique à la pratique artistique et culturelle

→ Découvrir les instruments, le théâtre ou l'histoire de l'art, donner le goût des musées

Environnement

Initiation ludique aux enjeux de la protection de la nature et du climat

→ S'éveiller à une conscience environnementale et aux pratiques du développement durable, connaître les impacts des activités humaines, connaître les risques majeurs

IV - LF PLAN MFRCRFDI

La Ville de Saint-Maur est riche de plus de 20 ans d'expériences dans la gestion municipale de ses accueils de loisirs du mercredi.

1- LES MOYENS HUMAINS ET PEDAGOGIQUES DES ACCUEILS DU MERCREDI

Les accueils de loisirs du mercredi proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier par la rencontre d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie;
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences;
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

La Ville de Saint-Maur, de par sa taille, compte 25 accueils de loisirs du mercredi. C'est donc chaque mercredi plus de 210 animateurs et 39 directeurs et directeurs adjoints qui sont mobilisés pour encadrer les 2200 enfants accueillis en moyenne.

La définition du rôle de chacun est donc primordiale pour assurer un accueil de qualité :

- Les animateurs: assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et doivent être attentifs à leur bien-être. Ils se doivent d'alerter le directeur pour toute situation préoccupante, ou qui présenterait une suspicion de maltraitance.

 Afin de favoriser le développement de l'enfant et son épanouissement, les animateurs mettent en place des projets d'animation adaptés aux besoins des enfants et intégrés au projet pédagogique de la structure;
- Les directeurs et directeurs adjoints: sont les garants de l'application du projet éducatif en rédigeant, avec leurs équipes, un projet pédagogique. Ils interviennent dans la coordination et l'évaluation du travail de l'équipe d'animation. Ils veillent au bon déroulement des activités mises en place par les animateurs en leur donnant les moyens. En plus de leurs missions de gestion et d'organisation, ils ont un rôle de formateur auprès de chaque agent, plus encore lorsque les animateurs sont en situation de stage pratique;
- Les coordonnateurs de secteur : la ville se divise en trois secteurs géographiques, dans lesquels trois coordonnateurs assurent le suivi administratif et pédagogique des différentes structures d'accueils maternels et élémentaires. Leurs missions consistent notamment à accompagner les équipes, contrôler leur travail pédagogique et administratif, mettre en adéquation les objectifs et les moyens mis en œuvre sur l'accueil de loisirs, stimuler les initiatives et impulser les projets d'animation, piloter les projets transversaux à l'échelle de la ville et mettre en place des outils de régulation, d'analyse et d'évaluation tout au long de l'année.

La ville s'est fortement engagée autour de la professionnalisation des équipes et du maintien de l'attractivité de leurs métiers par des décisions en ressources humaines qui visent à élargir les offres de formation et à lutter contre la précarité souvent entretenue de ces emplois.

Campagne de contractualisation des animateurs dès 2014 (90 agents sont passés de vacataire à un emploi permanent), plan de titularisation mis en place en 2016.

Mise en place du régime indemnitaire pour les agents du périscolaire en 2015 et revalorisation en septembre 2016.

Depuis 2019, 229 agents ont suivi une formation métier (accompagnement à la scolarité, accueil d'un enfant porteur de handicap...), 124 agents une formation de professionnalisation (BAFA, BAFD, préparation concours...) et 155 agents une formation de sécurité (premiers secours, surveillant de baignade ...). De plus, chaque année, en moyenne 100 animateurs suivent des formations métiers de 2 jours organisées par la **SDJES** sur des thématiques variées (Concevoir un projet d'animation autour des valeurs de la République, Mettre en place des activités physiques et sportives, L'enfant en danger : prévenir, protéger ou Mettre en place des activités scientifiques et techniques).

2- LES RYTHMES DE L'ENFANT

La prise en compte des rythmes de l'enfant est primordiale dans l'organisation de la journée type d'un enfant en accueil de loisirs du mercredi.

Ainsi, l'accueil du mercredi est organisé avec :

- Un temps d'accueil échelonné de 7h30 à 9h30 permettant un accueil personnalisé des enfants et des familles ;
- Un temps d'information de 9h30 à 10h, permettant aux enfants de découvrir les activités de journée et de choisir leurs activités ;
- Un temps d'activités de 10h à 11h30. Ces activités sont variées (artistiques, culturelles, sportives...) et doivent permettre à l'enfant d'être « acteur » de sa journée ;
- Un temps de retour au calme de 11h30 à 12h, pour permettre aux enfants d'être dans de meilleures dispositions pour le déjeuner ;
- Un temps de repas partagé avec les équipes d'animation. Il s'agit d'un temps éducatif (découverte des aliments, du goût...) et de convivialité (pouvoir s'assoir à table avec ses camarades);
- Un temps de repos à partir de 13h avec la sieste proposée en maternelle aux plus petits et pour les plus grands, des activités calmes ou la mise en place d'espaces adaptés (coin lecture, espace détente...);
- Un nouveau temps d'activités de 14h à 16h suivi d'une évaluation par les enfants des activités de la journée ;
- Un temps de goûter convivial de 16h à 16h30;
- Un départ échelonné de 16h30 à 19h organisé pour permettre aux enfants de retourner sereinement à leurs domiciles et aux familles d'entrer dans l'accueil de loisirs pour échanger avec les équipes d'animation.

3- LES OBJECTIFS DE LA CHARTE QUALITÉ DU PLAN MERCREDI

La charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

 Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

Un objectif fort de ce PEDT consiste à garantir une cohérence et une continuité éducative avec une attention particulière donnée à l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune.

Des équipes d'animation sont constituées dans chaque accueil de loisirs afin de permettre l'identification d'adultes « repères » pour les enfants, les professionnels et les parents. Elles sont composées d'un directeur, d'un directeur adjoint (sur certaine structure) et d'animateurs qui assurent les différents temps périscolaires (accueil du matin, restauration scolaire, accueil du soir, ateliers soleil, accompagnement à la scolarité, accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires). Ces équipes référentes sont complétées sur certains temps, par des animateurs à temps non complet afin de garantir les taux d'encadrement réglementaires.

Les directeurs des accueils de loisirs disposent de temps pour assurer la gestion de leur accueil et rencontrer les directeurs d'école, les parents, les partenaires, les autres acteurs de la Ville.

Dans le cadre de leur temps de travail, les équipes disposent également de temps de préparation, d'échanges de régulation. Ces temps sont l'occasion d'associer les équipes à la préparation du projet pédagogique et à la mise en œuvre des projets d'animations, aux actions partenariales, temps d'échanges, d'information et de formation au sein de l'équipe. Il conviendra, dans ce PEdT, de renforcer l'accompagnement et la formation des personnels, de poser un cadre et une organisation du travail qui permettent d'atteindre les intentions éducatives que la ville souhaite se donner.

 Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.

Garantir l'accueil de tous les publics et leurs familles

La ville de Saint-Maur-des-Fossés développe une politique d'inclusion avec un principe affirmé de non-exclusion. Celle-ci se traduit notamment par le renforcement des moyens humains (1 adulte en renfort) pour assurer l'accueil sur les temps périscolaires d'enfants en situation de handicap où nécessitant une attention particulière, à partir du moment où il en va de l'intérêt de l'enfant.

Cet accueil s'inscrit dans la continuité du temps scolaire. Une communication entre le directeur des accueils de loisirs et le directeur d'école est privilégié et permet d'assurer les transmissions, d'échanger sur l'évolution et le comportement des enfants.

Les taux d'encadrement favorables permettent d'être attentifs et disponibles pour les enfants qui ne sont pas reconnus par la MDPH mais qui présentent des troubles du comportement ou qui rencontrent des difficultés à vivre en collectivité.

• Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

Un parcours éducatif global qui mobilise sur les forces du territoire

Ce PEdT souhaite offrir aux enfants des activités de qualité respectueuses du rythme et des besoins de chacun, prenant en compte les articulations entre les différents temps de l'enfant et du jeune.

Avec les différents acteurs éducatifs et en mobilisant les différents équipements du territoire (Médiathèque, la Maison des Arts et de la Culture, la Maison de la Nature, les piscines Municipales, les équipements sportifs municipaux, le théâtre, les cinémas...), il sera question de construire des projets avec tous les partenaires en direction des enfants et des jeunes qui prendront en compte leurs besoins dans tous les domaines : sportif, culturel, citoyen, environnement, de prévention...

• Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Du PEdT aux projets pédagogiques des accueils de loisirs

Les projets pédagogiques des structures d'accueil découlent des orientations municipales et des PEdT successifs. Ainsi, les projets pédagogiques s'appuieront sur les axes prioritaires que la ville souhaite atteindre dans le cadre de ce nouveau PEdT.

Ces axes devront se traduire par :

- ✓ Un accueil des enfants dans un lieu aménagé garantissant la sécurité, la convivialité et le bien-être des enfants
- ✓ Le respect du rythme des enfants et le droit de se détendre, se reposer et de ne rien faire
- ✓ Des activités qui favorisent la découverte, l'ouverture sur les autres et sur le monde
- ✓ Un accueil où l'enfant joue, s'amuse, partage des moments de bonheur et de plaisir avec ses camarades
- ✓ Un accueil qui accompagne les enfants dans leur développement avec des actions passerelles entre la petite enfance et la maternelle, entre la maternelle et l'élémentaire et entre l'élémentaire et le collège.
- ✓ Un accueil qui prend en compte l'avis, les idées et les choix de l'enfant pour l'aider à bien grandir. L'enfant, dès la maternelle, doit être acteur de son temps de loisirs.
- ✓ Un accueil qui développe les lieux et temps d'expression et d'échange entre les enfants, la participation à la vie de la structure.
- ✓ Un accueil qui, à travers le jeu et les activités diverses, transmet des valeurs, sensibilise et éduque aux bonnes pratiques, au savoir-être et au savoir-agir
- ✓ Un accueil qui favorise l'entraide, la solidarité, la rencontre et la cohésion entre les enfants
- ✓ Un accueil qui informe, accompagne, associe, et partage avec les parents, premiers éducateurs des enfants
- ✓ Un accueil qui s'appuie sur l'ensemble des ressources du territoire pour construire ses parcours éducatifs (culturel, sportif, citoyen, environnement ...)
- ✓ Un accueil qui fait le lien avec le projet d'école et qui peut exploiter d'autres champs



Le suivi du projet est assuré par l'ensemble des acteurs éducatifs. Le Comité de pilotage procède à l'évaluation du PEdT à minima une fois par an.

I – ORGANISATION DE L'EVALUATION

1.1 Composition et mission du comité de pilotage

Le comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs éducatifs autour de l'enfant et du jeune sur le territoire et est présidé par Monsieur le Maire. Il est composé de :

- Monsieur Le Maire
- L'ensemble des élus du Conseil Municipal concernés par les actions du PEdT
- Madame l'Inspectrice de l'Education nationale
- Mesdames les conseillères pédagogiques de l'Education nationale
- L'ensemble des agents de la Direction Vie Scolaire et Périscolaire comprenant les directions scolaires, périscolaire, intendance et restauration scolaire
- L'ensemble des responsables et directions des services municipaux concernés par la mise en place des actions du PEdT : jeunesse, Sports, Culture, Politique de la Ville, Seniors, Handicap, Petite Enfance, Développement durable, Techniques
- Madame la Conseillère de la SDJES
- Madame la Conseillère territoriale d'action sociale de la caisse d'allocation familiale
- Mesdames et Messieurs les Présidents des délégations de parents d'élèves
- Tous les représentants des associations et établissements artistiques, culturels, sportifs et de l'étude surveillée

Le comité de pilotage assure l'élaboration du PEdt, son pilotage (mise en œuvre des actions) et son évaluation.

Pour cela seront organisé à minima 2 comités de pilotage par an. Des ateliers thématiques seront organisés réunissant une partie ou la totalité du comité de pilotage seront organisés selon les besoins et l'avancée du projet.

1.2 La coordination du projet

Le coordinateur du projet a pour mission de faciliter le bon déroulement des différentes étapes du projet.

Cette mission sera assurée par l'élu à l'Enseignement, à la vie Educative, au Périscolaire, à la Jeunesse et secondé par l'élu au Périscolaire ainsi que la Direction Vie Scolaire et Périscolaire.

II – EVALUATION

Le PEdT fera l'objet d'une évaluation annuelle dans l'objectif de l'ajuster, le faire évoluer, l'enrichir ou l'améliorer en fonction des retours ou des observations formulés par les différents acteurs éducatifs.

Cette évaluation fera l'objet d'ateliers de travail. L'objectif étant d'élaborer un bilan partagé identifiant les points forts et les points faibles et proposer des pistes d'améliorations ou d'ajustements.

Les retours seront présentés en comité de pilotage

2.1 Les Critères d'évaluation

Plusieurs critères d'évaluation sont définis afin de répondre à l'objectif premier du PEdT, à savoir, l'enfant au cœur du dispositif.

- 1. Cohérence éducative de la démarche entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire et extrascolaire, famille)
- 2. Les actions mises en place doivent répondre aux besoins des enfants et des jeunes au sein du territoire
- 3. Le développement des actions vers l'extérieur

Pour cela, des indicateurs de suivi ainsi qu'une fiche d'évaluation sont en cours de rédaction. Ces évaluations porteront sur la mise en place du projet et sa coordination, l'implication des partenaires, la pertinence des objectifs généraux et opérationnels du projet, l'implication des familles, des enfants et des jeunes et la qualité des actions menées.

2.2 Les indicateurs d'évaluation

Des indicateurs de suivi ont été définis lors des ateliers préparatoires à l'élaboration du PEdT

2.2.1 Cohérence éducative de la démarche entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire et extrascolaire, famille)

- Cohérence éducative : lien projets écoles- projets pédagogiques PedT
- Les objectifs généraux et opérationnels sont-ils adaptés et répondent-ils à la cohérence éducative
- Nombre de projets communs
- Implication des familles
- Nombre de participants aux différents projets
- Implication des services, de l'Education nationale et des familles
- Des règles communes sont-elles définies (vivre ensemble, respect des règles, de l'autre...)

2.2.2 Les actions mises en place doivent répondre aux besoins des enfants et des jeunes au sein du territoire

- Les projets proposés sont-ils adaptés aux enfants en situation de handicap
- Nombre de projets menés sur les différentes thématiques (harcèlement scolaire, réseaux sociaux, handicap...)
- L'implication des enfants : acteurs ou consommateurs
- Nombre d'actions impulsées par les enfants/jeunes
- La fréquentation : l'assiduité d'un groupe
- La satisfaction des publics : La régularité des enfants à participer aux ateliers
- La compréhension des actions mises en place par les enfants et/ou jeunes
- Nombre de retours (quizz, questionnaire de satisfaction)

2.2.1 Le développement des actions vers l'extérieur

- Les accueils de loisirs ont-ils créé des liens avec les structures socioculturelles et sportives
- Multiplicité des partenaires : valoriser afin de perpétuer leur implication
- Retour des différents partenaires
- Nombre de projets initiés par différents partenaires
- Nombre de partenaires participants aux projets
- Nombre de partenaires présents lors des actions mises en place
- Comment sont intégrés les différents partenaires
- Comment sont informés les différents partenaires sur les actions mises en place